Recherche sur les primates – une évaluation éthique

Regula Vogel, CFEA

Pesée des intérêts pour des expériences sur les primates dans le domaine de la recherche sur la dépression

- → Remarque préliminaire: le rapport présenté et la loi actuelle sur l'expérimentation sur animaux
- → Pesée des intérêts: intérêts de l'être humain à la recherche *versus* ampleur de la contrainte imposée aux primates

- (a) Contrainte imposée aux animaux (I)
 - → Une séparation répétée et non prévisible des parents (déprivation sociale) conduit à des réactions de stress aiguës et, de manière chronique, à une courbe de développement modifiée chez les jeunes (capacité d'adaptation dépassée).
 - → Les fonctions cérébrales sont modifiées de telle façon que les individus montrent de manière chronique un changement dans le comportement et leur capacité à réagir à des excitations sociales et environnementales (symptômes comparables à ceux que présentent des êtres humains dépressifs).

- (a) Contrainte imposée aux animaux (II)
 - → D'après l'actuelle directive de l'OVF sur les degrés de contrainte (0 = aucune / 1 = légère / 2 = moyenne / 3 = sévère) cette forme de déprivation a été catégorisée par analogie comme relevant du degré 2.
 - → Une nouvelle perspective éthique: examiner sous l'aspect de l'intégrité des organismes vivants (instrumentalisation extrême), combien forte est l'atteinte portée à l'intérêt de l'animal à une existence propre, au sens d'une relation avec son environnement. Cela conduit à la demande d'une nouvelle évaluation des degrés de gravité de modèles non invasifs, en particulier chez les primates (capacité de lien social touchée - suggère chez ces ànimaux une sorte de conscience de soi).

- (a) Contrainte pour les animaux Conclusions (III)
 - → A l'unanimité (moins 1 abstention): classer à l'avenir la déprivation des jeunes marmousets au degré de gravité 3 en raison des conséquences qui en résultent.
 - → Une grande majorité: au sein du degré de gravité 3, le modèle fait partie des expériences qui engendrent chez les animaux une souffrance très importante et (indépendamment des intérêts à la recherche poursuivis) inacceptable.
 - → <u>Une minorité</u>: l'admissibilité de l'expérience est une question de proportion (position de l'actuelle loi sur la protection des animaux).

- (b) But de la recherche:
 - → <u>But</u>: mieux comprendre les raisons et mécanismes de la dépression humaine.
 - → A l'unanimité: le but général de guérison de la dépression humaine est considéré comme important. Il faut entreprendre des efforts considérables dans le domaine de la recherche sur la dépression pour développer et promouvoir des stratégies thérapeutiques.

- (c) Conséquences problématiques éventuelles:
 - → La crainte que le nombre de primates utilisés dans les expériences sur animaux pour tester des substances pharmacologiques augmente de manière significative, en raison d'un modèle animal utilisant des marmousets bien établi.
 - → Les expériences sur les primates sont pourtant trop chères pour cela; au cas où un récepteur spécifique était trouvé, il faudrait plutôt s'attendre à la production de rongeurs génétiquement modifiés.

- (d) Caractère scientifique du projet de recherche:
 - → Examen et évaluation de cet aspect au moyen d'une demande d'informations scientifiques et d'expertise interne.
 - → A l'unanimité (moins 4 abstentions): la pertinence du modèle animal utilisant des marmousets est mis en doute.
- (e) Chances de succès du projet de recherche:
 - → ne peuvent être prédites: du point de vue éthique cela serait nécessaire pour contrebalancer la gravité des contraintes.
 - → plus ou moins grande incertitude dans toute recherche.

- (f) Autres approches possibles dans la recherche sur la dépression:
 - Comparer des approches différentes est difficile
 Point de vue propre: <u>l'importance de l'expertise</u> <u>interdisciplinaire.</u>
 - → Envisager des études directement sur l'être humain, car la dépression humaine est très complexe. De plus, des examens moins invasifs comme l'imagerie cérébrale, les questions verbales, etc. sont possibles.
 - → Au cas où les chances n'étaient pas suffisantes: envisager de renoncer à la connaissance, en raison de la contrainte excessive subie par l'animal.

Pesée des intérêts

- La majorité des commissions juge que le modèle animal utilisant des marmousets est si contraignant pour l'animal que l'on estime sa réalisation – indépendamment de l'objectif de la recherche – inacceptable.
- Cela signifie que, sur la base du critère d'acceptabilité de la pesée des intérêts, ce modèle n'est pas disponible.
 - → Ceci est une évaluation éthique des deux commissions. La législation actuelle ne connaît pas le critère d'acceptabilité comme tel.